



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Bilan 2023 du Plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022 – 2024**

---

**Direction des relations et des ressources humaines**

**Mission égalité professionnelle femmes – hommes et diversité**

Affaire suivie par : Roxane Rick

Tél : 01 57 02 68 85

Mél : [mission-egalite-diversite@ac-creteil.fr](mailto:mission-egalite-diversite@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à tous les personnels de l'académie*

*Références :*

- *Plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022 – 2024*

*Annexe : Bilan 2023 du Plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022-2024*

---

Portée par l'engagement fort du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'académie de Créteil s'est dotée, en mars 2022, de son premier plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Issu de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, ce plan est un outil au service des personnels visant à mettre en œuvre des actions concrètes pour favoriser l'égalité professionnelle des agentes et agents de l'académie de Créteil.

Un **bilan à mi-parcours** a été réalisé en 2023 et présenté aux partenaires sociaux à l'occasion du comité social académique du 4 décembre 2023. Il consiste en une revue précise des dispositifs déployés au cours de l'année, enrichie de **perspectives pour l'année à venir**. 2024 sera ainsi l'occasion d'approfondir ces mesures, qui s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles.

Ce bilan vise à informer tous les personnels de l'avancement des actions en la matière et constitue une base solide de réflexion pour le prochain plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il témoigne des efforts de toutes et tous en faveur d'une mobilisation collective pour l'égalité.

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes doit demeurer une priorité pour tous les personnels de l'académie.

**Pour la rectrice et par délégation**

**Le directeur des relations et ressources humaines**

**Signé**

**David BERAHA**